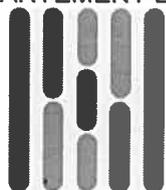


REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-056

Marché pour la balayeuse

Date de la séance :	19 mai 2025	<b>Adoptée à l'unanimité,</b>
Date de convocation :	13 mai 2025	
Nombre de conseillers en exercice :	24	
Membres présents :	20	
Nombre de votants :	21	

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

**Présents :** Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire ; M. Arnaud CHEUX, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Francis DAVOUST, Isabelle AMEYE, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Jean LEFEBVRE, Claire LAPOIRIE, Isabel COUDRAY, Philippe DELAUNAY, Stéphane CHERRIER, Gilles BARBIER, Natacha BRUNET, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN.

**Absents excusés :** Mmes Stéphanie CHEUX, Katiana LEVAVASSEUR, M. Alain LEROY.

**Secrétaires de séance :** Mmes Isabel COUDRAY, Caroline CHOPIN.

Vu le rapport d'analyse de la consultation pour l'achat d'une balayeuse de voirie et de trottoirs du 23 avril 2025,

Sur les quatre offres conformes aux attentes du marché, la différence se fait par le montant de la reprise de l'ancien véhicule. Suivant les différentes propositions, l'offre la moins-disante est celle de la société EUROP SERVICE avec la solution variante de motorisation, pour un montant de 132 800 € HT, soit 159 360 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- **ATTRIBUE** le marché à la Société EUROP SERVICE avec la solution variante de motorisation pour un montant de 132 800 € HT, soit 159 360 € TTC.

Fait à LE NEUBOURG, le 19 mai 2025.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,  
Caroline CHOPIN